

## Publicis : désormais le mode de rémunération des dirigeants sera soumis au vote

Cette initiative doit permettre à Publicis "de se rapprocher des pratiques en vigueur dans plusieurs pays, anglo-saxons notamment, auxquelles se conforment d'ailleurs (ses) principaux concurrents".

Grande première en France. **Le groupe publicitaire français Publicis va soumettre mercredi au vote de ses actionnaires, réunis en assemblée générale, le mode de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux.** L'avis de convocation prévoit que les actionnaires devront voter un rapport spécial du conseil de surveillance sur le "say on pay", un mécanisme déjà appliqué parmi des sociétés anglo-saxonnes et qui consiste à se prononcer ("say") sur la rémunération ("pay") des dirigeants de leur entreprise.

Cette initiative doit permettre à Publicis "*de se rapprocher des pratiques en vigueur dans plusieurs pays, anglo-saxons notamment, auxquelles se conforment d'ailleurs (ses) principaux concurrents*", comme les américains Omnicom et Interpublic et la britannique WPP, est-il possible de lire dans le rapport spécial. **Fin novembre, Publicis avait déjà annoncé que ses actionnaires seraient appelés à se prononcer à titre consultatif sur la rémunération des principaux dirigeants de l'entreprise**, en l'occurrence la présidente du conseil de surveillance Elisabeth Badinter et du président du directoire Maurice Levy.

L'annonce l'an dernier du versement à Maurice Lévy [d'une rémunération différée](#) depuis 2003 de 16 millions d'euros, en sus de sa rémunération régulière, avait déclenché une polémique l'an dernier en pleine campagne présidentielle. **Vendredi, le ministre de l'Economie Pierre Moscovici a annoncé que le gouvernement avait renoncé à légiférer sur l'encadrement du salaire des patrons du privé, privilégiant désormais une auto-discipline renforcée des entreprises.** Cette décision a été vivement critiquée par la gauche antilibérale, qui a dénoncé un nouveau "renoncement" du gouvernement socialiste.